



DECISION DU MAIRE N° 2024-7

Portant sur un contrat d'assistance, maintenance et hébergement sur le Libriciel OpenCimetières

Le Maire de la commune de CLAIRA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

VU la délibération du conseil municipal D2023/07/20 en date du 20 juillet 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU la proposition de contrat de la société **ICM service** – 7 rue de l'industrie- ZI de VIC – 31320 CASTANET TOLOSAN concernant l'assistance à l'utilisation des progiciels, la maintenance et l'hébergement sur le Libriciel OpenCimetière annexé ;

CONSIDERANT la nécessité de l'utilisation d'un logiciel informatique pour le bon fonctionnement du service de gestion du cimetière de la ville ;

CONSIDERANT la proposition de contrat présentée par la société **ICM service** – 7 rue de l'industrie- ZI de VIC – 31320 CASTANET TOLOSAN et annexé ;

DECIDE

DE CONCLURE le contrat de d'assistance à l'utilisation, de maintenance et d'hébergement progiciels OpenCimetières proposé par la société **ICM service** – 7 rue de l'industrie- ZI de VIC – 31320 CASTANET TOLOSAN pour une durée de un an et annexé.

Le coût de la prestation s'élèvera à 585.50 € HT soit 702.60 € TTC, les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Fait à CLAIRA, le 9 janvier 2024

Marc PETIT
Maire de CLAIRA



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de son affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de son affichage devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Piot 34 000 Montpellier.